



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-030-2021-08

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2021

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques**

IDF-2021-08-19-00001 - A R R Ê T É portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du château et des ouvrages bâtis dans le domaine de Pontchartrain, situés 4 route de Jouars, à Jouars-Pontchartrain (Yvelines) (4 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2021-08-19-00001

A R R Ê T É portant inscription au titre des  
monuments historiques de certaines parties du  
château et des ouvrages bâtis dans le domaine  
de Pontchartrain, situés 4 route de Jouars, à  
Jouars-Pontchartrain (Yvelines)



## **A R R Ê T É N °**

portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du château et des ouvrages bâtis dans le domaine de Pontchartrain, situés 4 route de Jouars, à Jouars-Pontchartrain (Yvelines)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 13 novembre 1969 ;

VU l'arrêté de classement parmi les monuments historiques du 14 décembre 1979 ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 23 mars 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le château de Pontchartrain présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation tant par son histoire, qui s'inscrit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle au sein de la famille Phélypeaux, que par la qualité artistique de son architecture et de ses décors, que par la prise en compte des interventions au cours du XIXe siècle des architectes Louis-Martin Berthault, Pierre Manguin et Paul Boeswillwald ;

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Sont inscrits au titre des monuments historiques les parties suivantes du château et des ouvrages bâtis dans le domaine de Pontchartrain :

- l'escalier et sa rampe sur les trois niveaux de l'aile Sud,
- les deux salons en totalité en enfilade au rez-de-chaussée de l'aile Sud dans la continuité de celui déjà protégé précédant la galerie,
- la chapelle en totalité et la sacristie hors œuvre,
- le jardin d'hiver en totalité,
- les façades et les toitures de la maison du gardien, de la maison du pêcheur, de la maison du jardinier et de l'orangerie,

situés 4 route de Jouars à Jouars-Pontchartrain sur les parcelles n° 85 d'une contenance de 39 985 mètres carrés, n° 98 d'une contenance de 77 mètres carrés, n° 73 d'une contenance de 274 mètres carrés, n° 99 d'une contenance de 230 mètres carrés, n° 108 d'une contenance de 788 mètres carrés

Préfecture de la région d'Île-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)

figurant au cadastre section AR tel que figuré sur les plans ci-annexés et appartenant à la société Mérimée, par acte du 27 décembre 2019 devant Maître Pierre QUESNE, notaire à ROUEN, et publié le 21 janvier 2020 au fichier immobilier du service de la publicité foncière, vol n° 7804P05 2020P7306 (référence d'enlissement).

ARTICLE 2 -. Le présent arrêté complète l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 14 décembre 1979 susvisé.

ARTICLE 3-. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

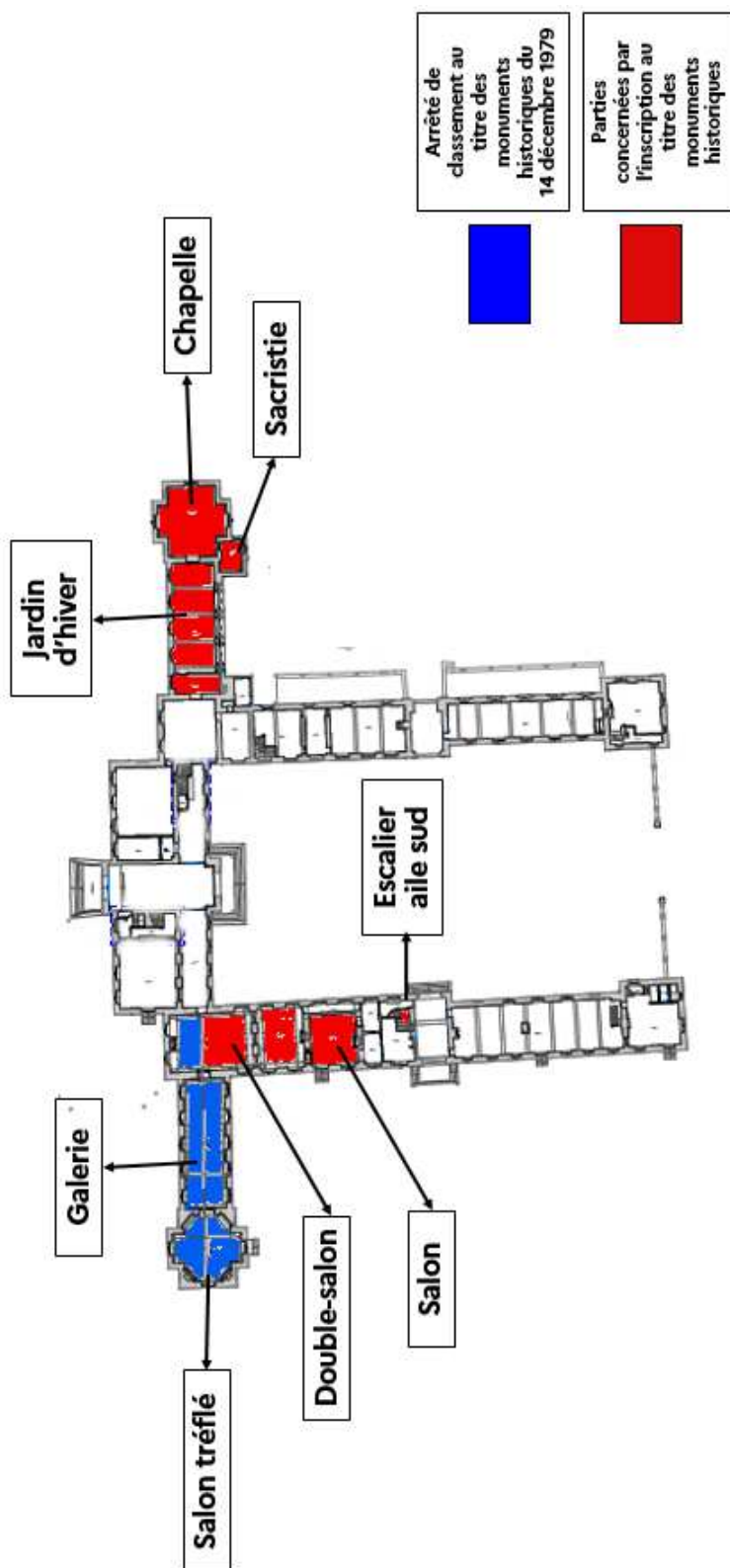
ARTICLE 4-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le 19 août 2021

Pour le préfet de la région  
d'Île-de-France et par délégation,  
Le préfet, secrétaire général  
aux politiques publiques  
SIGNÉ  
Pierre-Antoine MOLINA

**ARRÊTÉ n°**

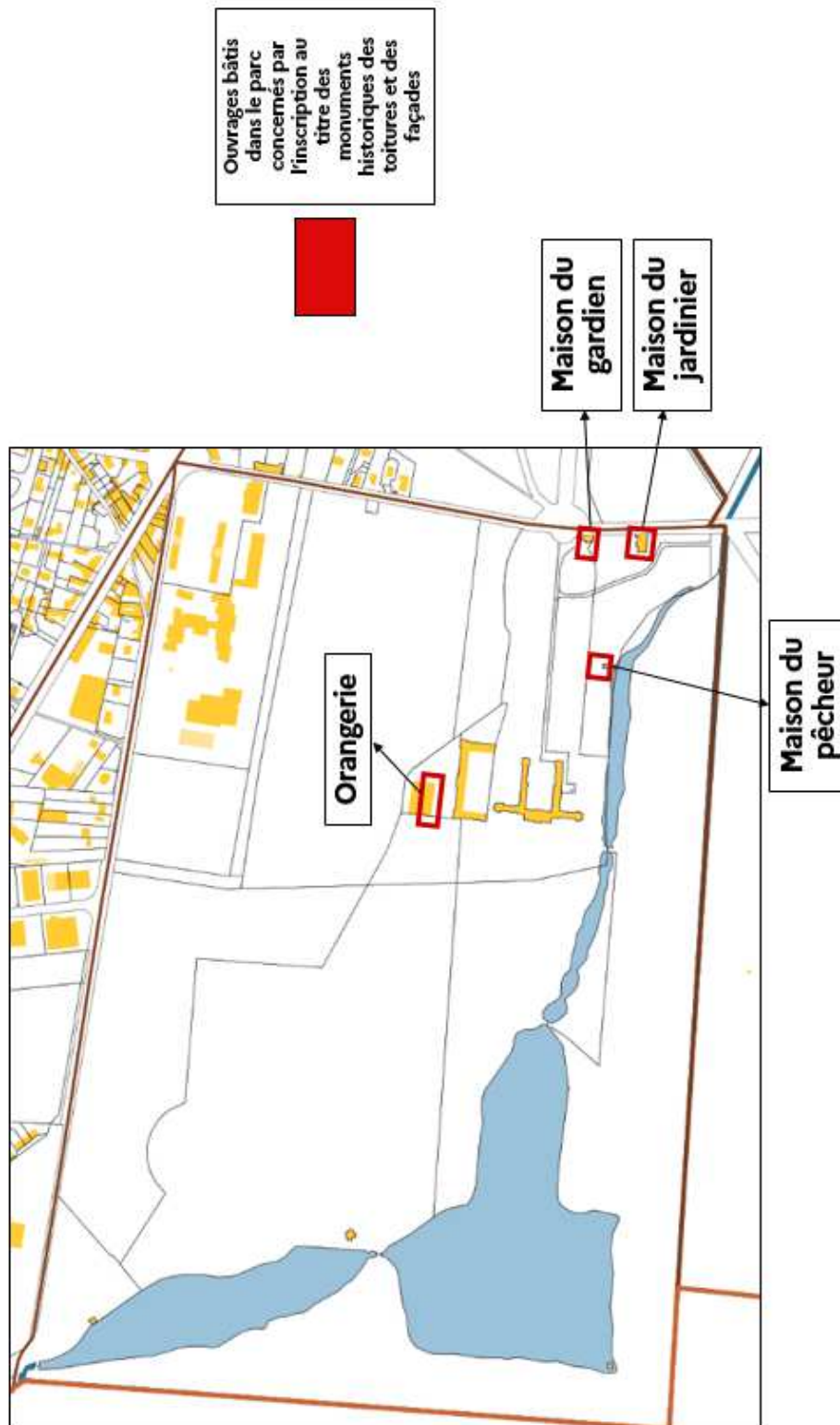
portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du château et des ouvrages bâtis dans le domaine de Pontchartrain, situés 4 route de Jouars, à Jouars-Pontchartrain (Yvelines)



Préfecture de la région d'Ile-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)

## ARRÊTÉ n°

portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du château et des ouvrages bâtis dans le domaine de Pontchartrain, situés 4 route de Jouars, à Jouars-Pontchartrain (Yvelines)



Préfecture de la région d'Ile-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)